

Études sur l'implantation d'une raffinerie de pétrole dans la région brestoise

par Albert LUCAS

Nous avons déjà eu l'occasion d'analyser les conséquences de la présence d'une raffinerie de pétrole sur l'environnement (voir « Penn ar Bed », n° 67, pp. 174-176). De l'aveu même des Chambres syndicales de l'industrie du pétrole, toutes les nuisances ne peuvent être éliminées et pour celles qui peuvent l'être, le coût des mesures antipollution est considérable. A Brest s'ajouteraient dans le milieu fermé que constitue la rade, des dangers de pollutions marines dont les origines seraient doubles : les fuites de brut au niveau de l'apportement des pétroliers, les effluents émis par la raffinerie. A moins d'être de mauvaise foi, on ne saurait donc nier que l'implantation d'une raffinerie dans la région brestoise risque de dégrader considérablement l'environnement (notamment l'atmosphère, les eaux douces et marines) sur plusieurs kilomètres carrés. Les défenseurs du projet ont avancé deux arguments : 1) tout sera fait pour réduire au minimum les nuisances ; 2) on ne peut créer d'industries sans bouleversements, or l'industrialisation de la région est une nécessité vitale.

Au début de l'affaire, les passes d'armes entre partisans et adversaires de la raffinerie ont eu lieu soit au cours de réunions contradictoires, soit sous forme d'articles dans les journaux, toujours dans une atmosphère passionnelle. La S.E.P.N.B. s'est alors abstenue de prendre parti publiquement. Cependant, depuis 1972, un certain nombre d'études documentées ont vu le jour sur le sujet. Nous considérons de notre devoir d'en faire l'analyse et de conclure en donnant notre avis.

ANALYSE DES ETUDES PUBLIEES

1) L'Union Démocratique Bretonne a publié début 1972 une brochure imprimée de douze pages intitulée « L'U.D.B. et le problème de la raffinerie à Brest ». Ce parti politique, très sensibilisé à l'émigration bretonne et donc partisan de l'industrialisation de la Bretagne, explique son opposition au projet de raffinerie en développant des arguments économiques : insuffisance de capacité de la « raffinette » de 3,5 t annuelles pour jouer un rôle d'entraînement industriel, insuffisance de créations d'emplois (par suite de l'automatisation de l'usine), et écologiques

(pollution atmosphérique, pollution de la rade) ; il conclut que les créations d'emplois seront en nombre inférieur à celui des suppressions éventuelles (paysans expropriés, marins-pêcheurs et ostréiculteurs pollués). Le ton de l'étude est polémique, mais déjà des faits et des chiffres sont cités pour soutenir un raisonnement logique.

2) Le comité local des pêches maritimes de Brest a édité, en 1972, deux rapports. Le premier, intitulé « La Pollution » (dix-neuf pages ronéotées et neuf annexes), apporte une série de documents utiles pour comprendre la genèse de l'affaire (déclarations, lettres, extraits de presse) et insiste sur la nocivité de l'industrie pétrolière, citant le CERBOM (D^r AUBERT), et sur l'intérêt de la conchyliculture, citant l'Institut des pêches (M. MARTEIL).

Le second (édité avec le concours de l'Union des Coopératives ostréicoles de l'Ouest-Bretagne et du syndicat CFDT des marins-pêcheurs de la rade de Brest) est intitulé « L'avenir de la rade de Brest » et porte en sous-titre : « Etude sur la valeur économique du projet concernant l'implantation d'une raffinerie de pétrole dans la région brestoise ». C'est un travail de cinquante-sept pages, extrêmement documenté (quatre-vingt-onze références bibliographiques), écrites dans un style d'une concision et d'une clarté rarement égalées. Manifestement, les auteurs du rapport n'ont pas succombé sous la masse des documents qu'ils ont préalablement analysés : ils ont su en extraire l'essentiel pour étayer chacune de leurs affirmations. Il est impossible de résumer une matière aussi dense. Je me contenterai d'en citer la conclusion (en supprimant toutefois les numéros de références bibliographiques qui n'ont d'intérêt que dans le document complet).

« En appliquant les critères classiques de l'analyse économique, nous avons démontré dans cette étude qu'il n'existe aucune justification pour le projet de l'implantation d'une raffinerie de pétrole dans la région brestoise. Dès lors, il est étonnant de constater que les responsables politiques locaux et régionaux s'emploient à défendre à tout prix ce projet qui, bien plus, va à l'encontre de l'existence d'une industrie locale importante.

Une telle attitude pose, en réalité, le problème du développement économique de la Bretagne tel qu'il a été réalisé par le passé et tel qu'il est projeté pour le futur : Sur quels critères économiques les responsables de ce développement se basent-ils pour imposer leurs idées ? Quels sont les outils de prise de décision qu'ils emploient ? De quel schéma directeur ou modèle de croissance disposent-ils ? Quelle est la valeur des éléments de réflexion (études, rapports, comptes rendus de colloques, etc.) publiés à ce jour ? Quel est le bilan des actions passées, réussites et échecs ? Quelles en furent les motivations ? etc. (1).

Seul un travail approfondi d'analyse et d'étude qui bouleverserait les conceptions traditionnelles de réflexion permettrait

(1) On peut remarquer qu'en 1969, le Conseil Général a demandé à une maison d'ingénieur-conseil de lui faire une étude de ce genre sur les chances d'industrialisation du Finistère (Rapport portant le nom d'un expert américain consulté, dit encore Rapport Alonso). On peut alors s'étonner que les actions économiques entreprises ultérieurement vont à l'encontre des recommandations prescrites dans ce rapport. On remarquera également dans l'approche actuelle des problèmes économiques régionaux l'absence de méthodes quantitatives alors que ces dernières existent.

en fait à ces responsables d'appréhender le futur sur des bases économiques saines. Dans cet ordre d'idée, il serait nécessaire :

— d'admettre qu'en matière d'investissement économique, l'important réside beaucoup plus dans la valeur ajoutée à l'économie plutôt que dans le montant de l'investissement projetée (1) ;

— d'admettre que tout investissement lourd doit être décidé en fonction d'un choix réfléchi entre plusieurs alternatives qui appartiennent à une politique de développement étudiée, homogène et planifiée ;

— de constater que l'application à la région brestoise d'un schéma économique, qui aurait peut-être été valable dans les années 50, ne l'est plus dans les années 70 et le sera bien moins encore dans les années 80, sans parler de l'horizon de l'an 2000 (2).

— de constater qu'il existe des alternatives au projet de la raffinerie de Brest, alternatives qui permettent de concilier industrialisation et préservation de l'environnement. A titre d'exemple, nous pouvons citer ici :

- le développement industriel de l'extrême ouest breton à partir d'un port méthanier, source d'énergie d'avenir simple et très peu polluante ;
- le développement de la construction navale qui réclame une main-d'œuvre importante et dont on peut circonscrire les risques de pollution (3) ;
- le développement intensif de la mariculture qui pourrait être réalisé dans l'une des rares rades des pays industriels, voire peut-être la seule, pour laquelle un gouvernement ne serait pas dans l'obligation de dépenser des sommes énormes afin de lui restituer son environnement original.

Avant que l'économie de la région brestoise, et par voie de conséquence, celle de la Bretagne Occidentale toute entière, ne soit définitivement orientée sur une voie qui, économiquement, ne constitue qu'un faux-fuyant aux problèmes réels de développement, il serait judicieux, voire nécessaire, que l'ensemble des responsables locaux, régionaux, nationaux de cette économie prenne conscience des données exactes du problème dans les meilleures conditions possibles d'information. »

(1) C'est pourquoi la politique énergétique bretonne avec les réalisations de l'usine nucléaire de Brennilis et le barrage de la Rance est, par exemple, un échec. On peut remarquer ici le caractère expérimental de ces projets, caractère expérimental que l'on retrouve dans le cas de la raffinerie de Brest qui veut réussir une première mondiale dans la conciliation d'activité pétrolière et de mariculture.

(2) On peut remarquer ici que la rade de Brest constitue, pour les pays industrialisés, un exemple extrêmement rare de préservation de l'écologie d'une rade. Dans ces conditions, il est difficile de comprendre que l'on s'apprête à bouleverser cette écologie alors que d'autres pays dépensent des sommes énormes pour essayer de restituer à cette dernière des qualités analogues à celles que possède actuellement la rade de Brest.

(3) Dans une étude effectuée par les Nations Unies concernant la valeur du coefficient d'utilisation de main-d'œuvre par 30 industries, on remarque que si la réparation navale se classe 1^{re}, les industries chimiques occupent la 17^e place et le raffinage du pétrole, la 26^e.

LE POINT DE VUE DE LA S.E.P.N.B.

Face à ce grave problème de dimension nationale, les responsables de la S.E.P.N.B. ont décidé d'exprimer leur opinion en faisant préalablement certains constats :

1. Le problème posé ne peut se traiter rationnellement que dans le cadre plus vaste de l'aménagement du littoral breton. Dans une politique d'ensemble, certains secteurs seront voués soit à l'activité économique primaire (pêche, cultures marines) ou secondaire (industrie), soit à l'activité touristique ; soit enfin à la nature (« tiers naturel »). Parmi ces options, certaines sont compatibles entre elles (par exemple pêche et tourisme) mais d'autres sont incompatibles (par exemple industrie lourde et tourisme).

2. Etant donné sa configuration, la rade de Brest doit être aménagée dans son ensemble, on ne peut songer d'y développer, secteur par secteur, des activités différentes incompatibles entre elles. De plus, des aménagements sur l'Elorn ou sur l'Aulne auraient des conséquences directes sur le milieu marin de la rade : une coordination s'impose donc.

3. Comme tout milieu fermé, la rade de Brest est menacée par diverses pollutions : pollutions d'origine urbaine (agglomérations de Brest et de Landerneau), industrielle (industries portuaires de Brest), agricole (par l'intermédiaire des rivières) et océanique (activité des navires en rade).

Jusqu'en 1972, les organismes chargés de la surveillance de la qualité des eaux (I.S.T.P.M., Ministère de la Santé) n'ont signalé aucun cas de pollution caractérisée. Cela ne signifie pas que les taux de polluants soient nuls, mais seulement qu'ils sont acceptables. Il subsiste donc, comme toujours, la menace de voir le seuil d'alerte franchi pour telle ou telle forme de pollution : Bactéries pathogènes, substances chimiques nocives, eutrophisation, radio-activité.

On constate avec satisfaction l'effort de la Ville de Brest pour réaliser une épuration générale des eaux usées de l'agglomération. Par contre, certaines activités portuaires actuelles (station de dégazage, formes de carénage) ne sont pas sans inquiéter.

Ainsi, la qualité des eaux de la rade de Brest ne sera maintenue qu'au prix d'efforts constants de la part des usagers et d'une surveillance implacable de la part des autorités.

4. La rade de Brest est un milieu marin d'une variété et d'une abondance biologiques extraordinaires. Il y existe un « climat local » particulièrement favorable à la prolifération d'espèces méridionales et à la reproduction à toute époque de l'année de certaines espèces. C'est le cas par exemple de la Coquille Saint-Jacques dont le « corail » (correspondant aux œufs mûrs) existe en hiver. Les fonds meubles de la rade sont couverts par des bancs coquilliers naturels hautement productifs : huîtres, coquilles Saint-Jacques, pétoncles, praires. Les fonds durs possèdent une faune fixée extrêmement dense surtout constituée de filtreurs d'eau : éponges, ascidies, bryozoaires, moules. Leur activité est un moyen énergétique d'épuration naturelle. C'est pourquoi le maintien de la qualité de l'eau de mer en rade n'est pas si difficile.

5. Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le choix d'exploitation de la rade apparaît comme déjà fait. En permettant et en encourageant la reconversion des marins-pêcheurs à l'ostréiculture, en implantant le Centre Océanologique de Bretagne sur le goulet, le Gouvernement a déjà misé sur le maintien d'une rade vivante et propre.

Or ce choix exclut, à moins de tomber dans l'incohérence, l'établissement d'industries polluantes. Par contre, il peut se conjuguer avec le développement du tourisme (nautisme en particulier).

6. Une raffinerie de la taille prévue est-elle polluante ? Théoriquement elle peut l'être assez peu. Cependant, nous savons fort bien qu'entre la théorie et la réalité, il y a une distance énorme en matière de pollution. Toutes les mesures de lutte anti-pollution coûtent très cher en installations et en temps. Même si les installations sont un jour construites, les impératifs de la rentabilité feront économiser sur le temps, donc rendront de moins en moins efficaces les précautions prises à l'origine.

En outre, sur l'appontement qui sera construit en rade, la théorie elle-même prévoit des possibilités de fuites et d'accidents, qui provoqueront la pollution de la mer par le pétrole.

Enfin cette raffinerie entraînera-t-elle d'autres industries ? Si oui de quel type ? Les mystères à ce sujet ne devraient plus exister ; aucun aménagement méthodique ne peut être entrepris en laissant planer l'incertitude.

7. Quels que soient les développements industriels ultérieurs, l'implantation d'une raffinerie près de Brest représente un risque énorme pour la conchyliculture sur laquelle est basée l'activité économique actuelle de la rade. Cette activité est très florissante. Pourquoi risquer son anéantissement et la mise en chômage d'environ 1 200 travailleurs ? C'est la raison pour laquelle la S.E.P.N.B. demande aux promoteurs du projet de raffinerie de n'agir qu'après avoir pris les avis d'une commission d'experts en économie et en écologie.